

Chère sœur musulmane !

Voici le vrai hidjêb musulman

Écrit en arabe et en français par
Abderrazak Medjkoune

Version arabe révisée par l'honorable cheikh
'Abd El Ghani Aoussat

Version française révisée par
Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î
Deuxième édition relue et corrigée

Au Nom d'Allâh, Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux

La Louange est à Allâh. Nous Le louons, et implorons Son aide ainsi que Son pardon. Nous nous réfugions auprès d'Allâh contre les maux de nos propres âmes et contre nos mauvaises actions. Nul ne saurait égaler celui qu'Allâh guide ou guider celui qu'Il égare.

J'atteste que nulle divinité n'est digne d'être adorée en dehors d'Allâh, l'Unique et sans associé, et j'atteste que Mouhammed ﷺ est Son serviteur et Messager.

« Ô croyants ! Craignez Allâh comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en musulmans. » Êl 'Imrân, v. 102.

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse et qui a répandu (sur terre) beaucoup d'hommes et de femmes (de leurs descendances). Craignez Allâh au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et (craignez de rompre) les liens du sang. Certes, Allâh vous observe parfaitement. » An-Nisâ', v. 01.

« Ô vous les croyants ! Craignez Allâh et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés, quiconque obéit à Allâh et à Son Messager obtient certes une grande réussite. » El Ahzèb, v. 69-70.

Certes, la plus véridique des paroles est le Livre d'Allâh, et la meilleure conduite est celle de Mouhammed ﷺ, et les pires des choses (dans la religion) sont les innovations, et toute innovation est une hérésie, et toute hérésie est un égarement et tout égarement mène en Enfer.

Parmi les plus graves et haineux complots auxquels fait face la jeunesse musulmane aujourd'hui, particulièrement la femme, il y a les attaques multiples qui cherchent à anéantir sa pudeur, et à détruire sa dignité. Cela provoquera sans nul doute l'effondrement des valeurs, et la dépravation des mœurs.

En vérité, c'est l'honneur de la femme, et la noblesse de l'être humain qui sont ciblés. Il s'agit donc, d'une offensive visant la femme musulmane, pour la dénuder, et à faire d'elle un objet sans valeur. C'est pourquoi ces gens qui lui portent atteinte ne cessent de proclamer l'égalité des sexes et la liberté ! Mais, agissent-ils réellement au profit de la femme ? Si seulement les musulmanes avaient compris cet acharnement cynique visant leur religiosité, leur chasteté et leur pudeur !

Chère sœur musulmane !

Même les ennemis de l'islam savent très bien que notre religion est une religion de droit, d'égalité et de liberté ; mais aussi de devoirs et de responsabilités.

Sache aussi que les disparités existantes sont dues aux natures respectives de l'homme et de la femme elles-mêmes, liées aux fonctions qu'Allâh -Exalté soit-Il- a assignées à chacun d'eux.

Le Livre d'Allâh, le Saint Qour'ên, ainsi que la Sounna du Prophète ﷺ dénoncent, sans fard, l'amalgame entretenu par ceux qui luttent pour le libertinage, et l'immoralité. Pour cela, l'islam veille à ce que la femme musulmane s'habille d'une façon très adéquate à sa nature et à ses fonctions.

S'adressant au Prophète ﷺ, ainsi qu'à sa famille (ses épouses, ses filles, et aux femmes des croyants) Allâh -Très-Haut soit-Il- a dit *« Ô Prophète ! Dis à tes épouses, et à tes filles et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles, elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées, Allâh est Pardonneur et Miséricordieux »* El Ahzèb, v. 59. Allâh -Exalté soit-Il- a interdit formellement l'exhibition, Il l'a considérée comme étant un signe de la période préislamique ; Allâh a dit : *« Restez dans vos maisons, ne paradez pas comme le faisaient les femmes au temps de l'ancienne ignorance. »* El Ahzèb, v. 33. En outre, Il a ordonné -Exalté soit-Il- aux femmes musulmanes d'observer leur pudeur et leur chasteté.

De plus, la Sounna du Prophète ﷺ confirme clairement l'importance accordée par l'islam à la femme, et met en garde les femmes qui veulent transgresser les prescriptions divines. Celles que le Prophète ﷺ a qualifiées par son dire : *« Il y aura aux dernières générations de ma communauté des femmes vêtues mais nues, elles ont sur leurs têtes comme les bosses des chameaux, maudissez-les car elles sont certes maudites. »* Il a ajouté dans un autre hadith : *« Elles ne entreront pas au Paradis, et ne sentiront pas son odeur. Et son odeur sera perceptible de telle et telle distance. »*

Rapporté par Mouslim (4/2191). Après avoir exposé tous ces arguments, versets du Qur'ân, hadiths authentiques, l'on doit savoir qu'il est religieusement impératif, **à la femme musulmane**, de s'habiller d'une façon exemplaire, tout en respectant les conditions du port du hidjeb.

La femme musulmane doit alors porter le hidjeb. Celui-ci doit voiler tout le corps y compris ses parures, notamment en présence d'étrangers (étrangers au sens religieux signifiant : tout homme dont le mariage est licite, contraire de *mahram*. NDR). Les textes (Qur'ân et Sounna) ordonnent, avec fermeté et par unanimité, l'obligation de porter un hidjeb, qui répond aux conditions exigées par la jurisprudence musulmane, une tenue honorable, et digne.

Il incombe donc à chaque musulmane d'obéir aux injonctions de l'islam concernant le port du hidjeb.

Cela étant dit, quelles sont alors les conditions exigées par l'islam afin que le hidjeb soit accepté ?

- Première condition : **Il faut qu'il couvre tout le corps.**

Allah -Exalté soit-Il- a dit : « **Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles (djâlêbib), elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Et Allâh est Pardonneur et Miséricordieux.** » El Ahzêb, v. 59. Remarquons qu'Allâh -Le Tout-Puissant- a légiféré le port du hidjeb pour les femmes musulmanes, afin qu'elles couvrent leurs corps. Mais si ce hidjeb ne les couvre pas, ou fait paraître une partie de leurs corps, cela dit que ce hidjeb n'est pas conforme, donc ces sœurs n'ont pas compris le but du hidjeb !

- Deuxième condition : **Il ne faut pas qu'il soit une beauté en lui-même.**

Allâh-Exalté soit-Il- a dit : « **Et qu'elles ne montrent pas leurs atours.** » An-Noûr, v. 31. En effet, le hidjeb ne doit pas être embelli ou attirant. Comme par exemple de porter un hidjeb brodé, ou avec des motifs, ou avec des couleurs, ou même confectionné soi-disant à la mode. Tout cela fait partie en effet de l'exhibition des atours qu'Allâh a interdite.

- Troisième condition : **Il ne faut pas qu'il soit transparent.**

Le Prophète ﷺ a mis en garde les femmes qui mettent des habits transparents. D'après 'Abd Allâh Ibn 'Amr رضي الله عنه : « **J'ai entendu le Messager d'Allâh ﷺ dire : " Il y aura parmi les dernières générations de ma communauté des hommes qui monteront sur des selles semblables à celles des chameaux, ils descendront aux portes des mosquées. Leurs femmes sont vêtues mais dévêtues, et sur leurs têtes se trouvent des bosses comme les bosses des chameaux".** »

D'autant plus que le vêtement transparent rend la femme plus attirante et séduisante !

- Quatrième condition : **Il ne faut pas qu'il soit serré au point de décrire le corps.**

Parmi nos sœurs, il y a celles qui préfèrent des tenues serrées comme les jeans, ou les liquettes multicolores ou d'autres habits collants et même parfois moulants qui montrent la forme de leurs corps.

Peut-on considérer de telles tenues comme un hidjeb ? Bien sûr que non.

- Cinquième condition : **Il ne faut pas qu'il soit parfumé.**

D'après Abou Moussa El Ach'ari, le Messager d'Allâh ﷺ a dit : « **Toute femme qui se parfume puis passe devant des gens qui sentiront de son odeur est une fornicatrice.** » Rapporté par Abou Dêwoud, Et-Tirmidhi, An-Nasê'i, et est authentifié par El Albêni.

Le comble est que les femmes, en grande majorité malheureusement, se parfument quand elles sortent, ou pour aller travailler dans un milieu mixte, ou même pour des soirées ! Alors qu'elles devraient se parfumer chez elles, dans la demeure conjugale ! C'est vraiment étonnant !

- 6^{ème} et 7^{ème} conditions : **Il ne faut pas qu'il ressemble ni aux vêtements des mécréantes et polythéistes ni aux vêtements masculins.**

Comme par exemple de porter des vestes, des pantalons ou des chaussures d'hommes. D'après Ibn Abi Mouleyka : « **On a dit à 'Â'icha رضي الله عنها : " Il y a une femme qui porte des chaussures masculines. Elle a dit : "Le Messager d'Allâh ﷺ a maudit la femme qui se comporte en homme".** » Rapporté par Abou Dêwoud et authentifié par el Albêni.

En fait, on remarque que la majorité de nos sœurs sont devenues susceptibles et influencées par les revues féminines et les défilés de mode : femme moderne, femme d'aujourd'hui. C'est vraiment affligeant !

- Huitième condition: **Il ne faut pas qu'il soit un vêtement de célébrité « fashion ».**

D'après le Messager d'Allah ﷺ : « *Celui qui se vêt d'un vêtement de célébrité, le Jour de la Résurrection, Allah l'habillera d'un habit d'avilissement.* » Et il est dit dans la suite du hadith, d'après Abou 'Awêna : « *puis sera enflammé par le feu.* » Rapporté par Abou Dêwoud, Ibn Mêdja, et a été jugé bon par el Albêni dans son livre, très remarquable, *Djilbêb El Mar'a El Mouslima : Le djilbêb de la femme musulmane.*

Nous disons en termes de conclusion : le Prophète ﷺ a proclamé la dignité de la femme dans une parole concise et précise : « ***Certes, les femmes sont les sœurs des hommes.*** » Il a ainsi restitué à la femme sa vraie valeur, sa dignité, sa chasteté et sa pudeur. C'est pourquoi il lui a prescrit le hidjeb, et lui a interdit d'exhiber ses charmes, de se dévoiler et de sortir en étant parfumée.

Tout cela ne lui est enjoint que pour la préserver de l'indécence, et la protéger du mal.

L'islam a apporté des mesures préventives et des traitements qui éradiquent les fléaux et les débarrassent de la société.

Nous voulons que la femme musulmane ait sa tenue propre à elle, ainsi que sa personnalité distincte ; qu'elle ne se tourne jamais vers d'autres mondes, où les femmes sont instrumentalisées par le biais des chaînes satellitaires subversives, et par des magazines licencieux et des défilés de mode insolites.

Sache bien, chère sœur musulmane, que l'islam restera toujours le grand sauveur de la femme et son seul libérateur, comme il l'a été toujours au moment où la civilisation occidentale et d'autres ne faisaient d'elle qu'un objet de convoitise, et de désir.

Chère sœur musulmane !

Tout compte fait, un jour tout le monde quittera ce monde pour enfin être jugé.

Alors, chère sœur musulmane, n'est-il pas temps de réfléchir, puis d'obéir aux injonctions de ton Créateur ?